

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Mercredi 07 Avril 2021	Séance du : Mardi 13 Avril 2021
		L'An Deux Mille Vingt et un, le treize avril, à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de PAULHAN, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : 43	
Présents : 35	Pour : 43	
Absents : 2	Contre :	
Représentés : 8	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Jean FRADIN (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Jean-François FAUSTIN (Clermont L'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieurancabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Jacky PEREZ (Villeneuve).

Absents représentés : Mme Daria PICARD (Ceyras) représentée par M. Jean Claude LACROIX (Ceyras), M. Jean Luc BARRAL (Clermont L'Hérault) représenté par M. Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont L'Hérault) représentée par Mme Véronique DELORME (Clermont L'Hérault), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet) représentée par Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Christine RICARD (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran)

Absent(e)s : M. ELNECAVE Georges (Clermont L'Hérault), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan)

39. Fonctionnement de la Communauté de Communes - Commission de délégation de service public : constitution

Monsieur REVEL expose que suite au renouvellement général du Conseil communautaire, il convient de procéder à la mise en place de la nouvelle commission de délégation de service public.

VU l'ordonnance n° 2016-65 du 29 Janvier 2016 relative aux contrats de concession ;

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.1411-5 et L.1414-3

VU Le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles D 1411-3, D-1411-4 et D-1411-5

VU la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique dite « engagement et proximité » entrée en vigueur le 29 Décembre 2019,

Considérant les nouvelles dispositions qu'elle contient en matière de commande publique ;
 Considérant les évolutions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant la commission de Délégation de Service Public (DSP) :

Considérant que la commission de délégation de service public est présidée par le Président de la Communauté de Communes du clermontais, le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus en son sein par le conseil municipal, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel ;
En conséquence, Monsieur REVEL propose aux membres du conseil communautaire :

DE PROCEDER à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la Commission de délégation de service public, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, comme suit :

Les membres titulaires :	Les membres suppléants :
Membre de droit : Le Président, Claude REVEL	
Claude VALERO	Marc CARAYON
Gérard BESSIERE	Jean Marc SABATIER
Francis BARDEAU	Jean-Philippe OLLIER
Joseph RODRIGUEZ	Serge DIDELET
Bernard COSTE	Jacques ARRIBAT

D'APPROUVER la mise en place de la commission de délégation de service public ainsi que les 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de la commission.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

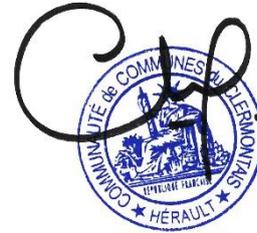
Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur REVEL, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la mise en place de la commission de délégation de service publique ainsi que les 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de la commission comme suit :

Les membres titulaires :	Les membres suppléants :
Membre de droit : Le Président, Claude REVEL	
Claude VALERO	Marc CARAYON
Gérard BESSIERE	Jean Marc SABATIER
Francis BARDEAU	Jean-Philippe OLLIER
Joseph RODRIGUEZ	Serge DIDELET
Bernard COSTE	Jacques ARRIBAT

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
De communes du Clermontois,



Claude REVEL.